

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juin 2002
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 751 (1992)****Note verbale datée du 20 juin 2002, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de la Slovaquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République slovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 1407 (2002) du Conseil, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint (voir annexe*), le résumé des mesures prises par le Gouvernement slovaque afin d'assurer l'application entière et effective de l'embargo sur les armes contre la Somalie (également valables pour tout autre embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité).

La Mission permanente de la République slovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie les assurances de sa très haute considération.

* La pièce jointe mentionnée peut être consultée dans les archives du Secrétariat (bureau S-3055).

